

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 40^e SEANCE ¹⁹⁹²

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION ET ASSISTANCE INTERNATIONALES EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN CROATIE ET DE FACILITER LA RECONSTRUCTION

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.40
27 novembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite) (A/47/554 et A/47/573)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION ET ASSISTANCE INTERNATIONALES EN VUE D'ATTENUER LES CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN CROATIE ET DE FACILITER LA RECONSTRUCTION (A/47/242;A/C.2/47/2)

1. M. Omayad (Département des affaires politiques), parlant au sujet du point 87 b) de l'ordre du jour, présente le rapport du Secrétaire général sur l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins (A/47/573). Rappelant la résolution 46/172 de l'Assemblée générale, il indique que ce rapport décrit les mesures prises par les Etats Membres et par les organisations du système des Nations Unies en application de cette résolution, dont certaines sont aussi inspirées par la nécessité de parer aux conséquences de la sécheresse.

2. M. Abu AUF (Soudan), parlant au sujet du point 87 b), déclare que son pays a fait l'objet de critiques injustes au cours du débat sur la situation d'urgence au Soudan. Cette situation est due à de nombreux facteurs dont les effets se font sentir depuis le milieu des années 80 : sécheresse, inondations, crise économique, troubles civils. De plus, le Soudan est un pays très vaste qui compte au nombre des moins avancés; ses ressources sont limitées et son infrastructure laisse à désirer.

3. Dans ces circonstances, et vu les besoins d'assistance, le Gouvernement soudanais a coopéré avec l'ONU à la préparation de l'opération Lifeline destinée à faciliter l'assistance aux personnes bloquées dans les zones de conflit. Au cours du séjour qu'il a fait dans le pays au début de l'année, le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires a réaffirmé son attachement à cette opération dans une déclaration publiée conjointement avec l'ONU et s'est engagé à assurer l'accès à de nombreuses localités dans le sud du pays.

4. La conclusion du rapport selon laquelle la situation ne s'est fondamentalement guère améliorée est en contradiction avec l'essentiel des informations contenues dans le corps du texte. La détérioration observée dans certaines zones tient aux luttes intestines entre les factions rebelles; quant aux autres incidents regrettables qui ont notamment coûté la vie à des agents des opérations de secours, ils seront inévitables tant qu'une solution pacifique du conflit n'aura pas été mise en place. C'est pourquoi le Soudan se félicite des efforts que fait le Président du Nigéria pour relancer les négociations de paix entre le Gouvernement et les factions rebelles : cela devrait faciliter l'accès des secours à ceux qui en ont besoin, permettre le retour des personnes déplacées du fait de la guerre, et libérer des ressources humaines et matérielles pour la reconstruction et le développement dans tout le pays.

/...

(M. Abu Auf, Soudan)

5. L'année 1993 s'annonce meilleure grâce à plusieurs facteurs encourageants, notamment la bonne récolte de céréales, estimée à 4 à 5 millions de tonnes, soit un excédent de 1 million de tonnes qui sera en majeure partie exporté pour stabiliser le prix du sorgho, inciter les agriculteurs à en ressemer et faire rentrer les devises indispensables pour l'achat d'intrants agricoles. Non seulement le Soudan n'aura pas besoin d'importer de céréales en 1993, mais il en a déjà donné 100 000 tonnes au Programme alimentaire mondial (PAM) pour ses programmes de secours dans le pays même et ailleurs. Il aura toutefois besoin en 1993 d'une assistance non alimentaire, d'aliments d'appoint et d'aide pour les transports, et il faudra s'efforcer de mettre au point des programmes d'urgence de relance et de relèvement.

6. Les mouvements de population à l'intérieur du Soudan ont été provoqués par la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles, mais surtout par les conflits armés dans le sud du pays, qui ont fait affluer un grand nombre de réfugiés dans les zones frontalières entre les Etats du nord et ceux du sud. L'intervenant déplore que l'aide internationale que demande son pays depuis 1988 pour réinstaller dans leurs foyers les personnes déplacées n'ait pas été fournie. Le Gouvernement a lancé un programme de réinstallation des personnes déplacées vivant près de Khartoum; il aura besoin d'une assistance supplémentaire pour réinstaller les personnes déplacées à mesure que la situation s'améliorera ainsi que pour assurer la reconstruction et la remise en état dans les zones ravagées par la guerre.

7. Certaines organisations non gouvernementales font du bon travail, mais elles ont des préjugés contre tous les gouvernements et considèrent l'ONU et les institutions des Nations Unies comme des bureaucraties inefficaces. Le Soudan reconnaît cependant qu'elles jouent un rôle utile et il coopère avec certaines d'entre elles qui participent à l'opération Lifeline et à d'autres programmes de secours et qui sont représentées dans tous les organismes de coordination des secours. Le Gouvernement soudanais a l'intention de continuer à coopérer avec toutes les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

8. Plusieurs personnalités internationales se sont rendues au Soudan et des diplomates en poste à Khartoum ont visité des zones critiques dans le reste du pays pour se rendre compte personnellement de la situation. Le Gouvernement se félicite de ces voyages, car il estime nécessaire d'améliorer la compréhension et la coopération pour que les secours arrivent à destination à temps et efficacement et il est fermement résolu à coopérer avec la communauté internationale à cet effet dans l'espoir, en échange, de recevoir plus d'assistance et moins de critiques injustifiées.

9. M. MSENJEZI (Zimbabwe), parlant au sujet du point 87 b), déclare qu'en 1992 l'Afrique australe a souffert d'événements tragiques, notamment d'une sécheresse sans précédent de mémoire d'homme, qui entraînera une réduction désastreuse des récoltes, exposant 18 millions de personnes à la famine et sapant les structures économiques et sociales de plusieurs pays de la région. Ses effets sur les couches vulnérables de la population ont pris des dimensions catastrophiques; en outre, la pénurie d'eau crée de graves problèmes pour les populations rurales.

/...

(M. Msengezi, Zimbabwe)

les écoles, les hôpitaux et les dispensaires et entraîne une inquiétante recrudescence des maladies diarrhéiques et infectieuses. La sécheresse a décimé les troupeaux et gravement perturbé le tourisme dans les parcs nationaux et compromis la diversité biologique et les possibilités d'aménagement rationnel des terres.

10. Le problème des réfugiés, déjà sérieux dans la région, s'est encore aggravé et l'économie des pays concernés en souffre. La plupart des pays exécutent par ailleurs de rigoureux programmes d'ajustement structurel alors même que la nécessité d'importer de grandes quantités de céréales crée de graves problèmes économiques et impose une charge sans précédent aux infrastructures logistiques et de transport.

11. Le Zimbabwe se félicite de la réaction généreuse de la communauté internationale à l'appel lancé conjointement par l'ONU et par la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) ainsi que des mesures concertées et rapides qu'ont prises les organes opérationnels et les institutions spécialisées des Nations Unies pour parer à la situation catastrophique dans la région. Ces réactions ainsi que l'esprit de coopération entre l'ONU et la SADCC montrent bien l'intérêt qu'il y a à améliorer la compréhension et de la coopération Nord-Sud. Toutefois, le Zimbabwe regrette que les promesses tardent à être suivies de décaissements ou d'expéditions et que les réponses aux demandes d'aide non alimentaire contenues dans l'appel conjoint soient lentes et incertaines, car c'est là un complément essentiel de l'aide alimentaire. En outre, comme il n'y a pas de solution de continuité entre secours d'urgence, remise en état et développement, l'intervenant exprime l'espoir que les secours d'urgence favoriseront la relance et le développement à long terme, comme le demande la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

12. Les pays d'Afrique australe se proposent de créer une Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) pour renforcer la coopération et l'intégration économiques, la liberté, la justice sociale et la paix et la sécurité pour tous les peuples de la région, et ils espèrent que celle-ci peut encore compter sur un appui constant de la communauté internationale et un renforcement de la coopération. L'Afrique australe de demain aura besoin de toute l'assistance possible de la communauté internationale pour effacer les stigmates du colonialisme, du racisme et de l'apartheid. La persistance de ce dernier système en Afrique du Sud continuerait d'aggraver les problèmes économiques et sociaux des Etats de première ligne et des autres Etats voisins. C'est pourquoi la délégation du Zimbabwe demande à toutes les parties intéressées en Afrique du Sud de tout faire pour relancer les négociations qui, on l'espère, aboutiront à un système non racial et démocratique en Afrique du Sud et à la paix et au développement dans toute la région.

13. Mme ASHRAF [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)], prenant la parole au sujet du point 144 de l'ordre du jour, dit qu'il existe une relation évidente entre secours d'urgence, relèvement et développement et que l'énergie des organismes du système des Nations Unies doit être consacrée essentiellement à l'édification de la paix. En République de

/...

(Mme Ashraf)

Croatie, la tâche la plus importante est d'assurer la paix et la reconstruction. Conscient des souffrances du peuple croate, le Conseil exécutif de l'Unesco a unanimement condamné les atrocités et les violations des droits fondamentaux de l'homme commises dans l'ex-Yougoslavie. Il s'est déclaré très favorable à des actions concertées de l'Unesco et d'autres organisations du système des Nations Unies.

14. L'Unesco, dont les programmes visent à promouvoir une culture de paix est de plus en plus sollicitée par les parties à des conflits dans différentes régions du monde d'utiliser son autorité morale pour explorer de nouvelles formules de médiation et aider à jeter les fondations de la réconciliation. Comme c'est là un rôle tout nouveau pour elle, elle ne peut s'en acquitter qu'en collaboration étroite avec l'ONU.

15. Le Directeur général de l'Unesco a récemment envoyé en Croatie une mission chargée de déterminer les besoins les plus urgents des enfants déplacés par la guerre en matière d'éducation. Après avoir consulté les autorités nationales et internationales et les représentants des réfugiés, cette mission devrait proposer diverses formules d'assistance que pourrait fournir l'Unesco en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour garantir aux réfugiés d'âge scolaire leur droit fondamental à l'éducation.

16. Le système des Nations Unies s'oriente graduellement vers une fonction de réelle coopération et non plus de simple coordination. Ces dernières années, l'Unesco s'est efforcée de fournir un appui spécifique à l'effort renouvelé de l'ONU en vue d'instaurer la paix. Ce qui est maintenant plus que jamais nécessaire, c'est le dialogue, ainsi qu'une stratégie coordonnée et bien planifiée d'assistance, de remise en état et de renforcement des capacités.

17. M. NOBILO (Croatie), parlant au sujet du point 144 de l'ordre du jour, déclare que du fait de la brutale invasion par la Serbie, son pays est aux prises avec une des crises les plus graves et les plus complexes qui aient été provoquées par l'action de l'homme dans l'histoire moderne, crise dont les conséquences s'étendent aux pays d'Europe centrale et méridionale. Avant cette agression, l'institution d'une économie de marché en Croatie semblait en bonne voie. L'agression de la Serbie a coûté des milliers de vies humaines, chassé de leurs foyers des millions de personnes déplacées et de réfugiés, détruit près de 40 % du potentiel industriel du pays et endommagé un tiers du réseau routier, ainsi que les ponts, les hôpitaux et 200 monuments de grande valeur.

18. C'est toutefois le problème des réfugiés, aggravé par la guerre en Bosnie-Herzégovine, qui a porté les coups les plus durs à l'économie déjà fragile de la Croatie. Malgré toute la reconnaissance qu'elle doit aux institutions, programmes et Etats Membres des Nations Unies pour leur immense effort

/...

(M. Nobile, Croatie)

d'assistance humanitaire à tous les pays de l'ex-Yougoslavie, et en particulier à la Croatie, la délégation croate pense que le temps passe et qu'il faut s'attacher à la relance, ne serait-ce que parce qu'une reprise rapide en Croatie faciliterait l'assistance humanitaire à la Bosnie-Herzégovine et la réintégration d'une Croatie pluriethnique. Elle demande donc instamment à l'ONU et à ses Etats Membres de fournir d'urgence une assistance à cet effet.

19. M. ASAHI (Japon), parlant au sujet du point 144 de l'ordre du jour, rappelle que son gouvernement a activement participé à toutes les actions menées par la communauté internationale pour faire triompher la paix et la réconciliation politique dans l'ex-Yougoslavie. Le Gouvernement japonais est très ému par la violation systématique des droits de l'homme de tant d'innocents et par le sort de ceux qui ont été chassés de leurs foyers et de ceux qui n'ont pu fuir les zones de guerre. La délégation japonaise lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles fassent preuve de modération, respectent les accords de cessez-le-feu ainsi que les droits de l'homme fondamentaux de tous, et coopère sans réserve avec le HCR, la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et les autres organisations internationales pour fournir une assistance humanitaire. L'intervenant rend spécifiquement hommage au HCR, à la FORPRONU, à l'UNICEF, à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et elle remercie les Etats membres de la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique de leur précieux apport aux activités d'assistance humanitaire.

20. Pour sa part, le Gouvernement japonais, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la résolution 770 (1992) du Conseil de sécurité, a fourni une contribution de 18,5 millions de dollars pour les secours d'urgence destinés à permettre aux populations civiles de survivre à l'hiver. En outre, le secteur privé japonais a mobilisé 1 million de dollars pour aider les victimes des violences dans l'ex-Yougoslavie.

21. L'exemple de l'ex-Yougoslavie illustre à la fois le rôle que peuvent jouer les interventions humanitaires et la mesure dans laquelle elles sont indissociables des activités d'édification et de maintien de la paix. L'intervenant a réaffirmé la volonté de son gouvernement de fournir une assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin et de coopérer aux efforts concertés que fait la communauté internationale à cet effet.

22. Au sujet du point 87 de l'ordre du jour, l'intervenant fait observer que l'ONU et la SADCC ont tenu conjointement à Genève en 1992 une conférence de promesses de contributions pour les secours humanitaires aux victimes de la sécheresse en Afrique australe. Le Gouvernement japonais a fourni pour 110 millions de dollars d'assistance humanitaire d'urgence à neuf pays d'Afrique australe et accordé à plusieurs pays de la région des remises de dette et des financements destinés à des programmes de santé et des projets de relance pour un total de 60 millions de dollars. De plus, il a fourni par l'intermédiaire du PAM une aide d'une valeur totale de 1 milliard de yens pour les réfugiés, les personnes déplacées et les habitants des pays ravagés par la sécheresse.

(M. Asahi, Japon)

23. Le Gouvernement japonais appuie les efforts que font les pays africains pour résoudre les problèmes que pose le passage difficile à des régimes démocratiques et à l'économie de marché; c'est pourquoi il a proposé de s'associer à la Coalition mondiale pour l'Afrique pour parrainer une conférence internationale sur le développement en Afrique, qui doit se tenir à Tokyo, en vue de sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de comprendre l'Afrique et d'appuyer son développement.

24. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie), parlant au sujet du point 144 de l'ordre du jour, dit que sa délégation approuve la volonté de la communauté internationale de fournir une assistance à la Croatie pour atténuer les conséquences de la guerre et faciliter le relèvement. Par la suite, une assistance analogue pourra être fournie à d'autres républiques de l'ex-Yougoslavie dont l'économie a beaucoup souffert. Dans l'immédiat, l'assistance internationale doit principalement viser à assurer un règlement rapide de la crise de l'ex-Yougoslavie par des moyens politiques et à mettre fin aux affrontements de tous types. Le Conseil de sécurité, de même que d'autres mécanismes internationaux compétents, a déjà pris des mesures à cet effet.

25. La Fédération de Russie se propose d'avoir essentiellement recours à la coopération bilatérale pour appuyer le relèvement de l'économie croate ravagée par la guerre. Comme plusieurs secteurs de cette économie travaillaient autrefois en grande partie pour l'exportation vers la Fédération de Russie, cette dernière prend actuellement, conjointement avec la République de Croatie, des mesures pour rétablir les relations qui ont été détruites par la guerre et par la désintégration de la République socialiste fédérative de Yougoslavie. La signature en août 1992 d'un accord de coopération commerciale et économique et d'un protocole sur la circulation des produits pour 1992 a créé une base solide pour le développement ultérieur de la coopération économique entre les deux pays.

26. M. RAGUZ (Bosnie-Herzégovine), parlant au sujet du point 144 de l'ordre du jour, dit que son pays, lui aussi victime de l'agression serbe, comprend bien la nécessité de reconstruire l'économie et les infrastructures des pays victimes de telles tragédies. Son pays se préoccupe particulièrement de la situation en Croatie, pays qui, malgré ses propres difficultés, a confirmé les solides liens historiques entre les deux pays en absorbant plus de 500 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine.

27. Environ 26 % du parc immobilier de la Croatie a été rasé ou abîmé de façon irréparable. L'aide humanitaire et la reconstruction ont été sérieusement entravées par la destruction des routes et des ponts. Plus de 20 000 blessés de la guerre de Croatie sont privés de soins adéquats à cause de la destruction des hôpitaux et dispensaires. Les établissements d'enseignement, les monuments culturels et les églises ont aussi été détruits au cours des opérations menées par la Serbie et le Monténégro pour effacer toute présence croate. La délégation de Bosnie-Herzégovine, pleinement consciente de l'effet de la destruction des infrastructures, déplore qu'aucune initiative ferme ne semble avoir été prise pour mettre fin à la dévastation en Bosnie-Herzégovine. Elle attend toutefois avec optimisme le moment où la reconstruction commencera aussi bien en Croatie

/...

(M. Raguz, Bosnie-Herzégovine)

qu'en Bosnie-Herzégovine et approuve sans réserve les mesures préconisées dans le projet de résolution sur la reconstruction de la Croatie.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution sur la privatisation (A/C.2/47/L.23)

28. Mme von ECKARTSBERG (Etats-Unis d'Amérique) présente le projet de résolution A/C.2/47/L.23 au nom de ses auteurs.

Projet de résolution sur les incidences de l'application des nouveaux critères d'identification des pays les moins avancés sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (A/C.2/47/L.34)

29. M. SHAUKAT (Pakistan) présente le projet de résolution au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77. Le Groupe espère qu'il sera possible de s'entendre sur un texte de consensus au cours des consultations officielles prévues.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (A/C.2/47/L.31)

30. M. SHAUKAT (Pakistan) présente le projet de résolution au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77. Le Groupe espère que la Commission pourra adopter à l'unanimité le projet de résolution à l'issue des consultations officielles.

Projet de résolution sur les mesures spécifiques en faveur de pays en développement insulaires (A/C.2/47/L.33)

31. M. SHAUKAT (Pakistan) présente le projet de résolution au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77. Les auteurs du texte espèrent qu'il sera possible de s'entendre au cours des consultations officielles sur un texte de consensus qui puisse être approuvé à l'unanimité.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur le financement du développement (A/C.2/47/L.27)

32. M. SHAUKAT (Pakistan), en présentant le projet de résolution au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe

/...

(M. Shaukat, Pakistan)

des 77, dit que le Groupe a déjà fait connaître ses vues sur la question dans une déclaration antérieure. Il estime important d'étudier plus avant la possibilité de convoquer une telle conférence internationale et souhaite que ce point reste inscrit à l'ordre du jour de la Commission à sa prochaine session.

La séance est levée à 12 h 05.